

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2015/34

**Objet : décision modificative n°2015-01 du budget primitif**

L'an deux mille quinze, le 17 juin, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la salle communale « la Baratonne » à Baratier, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 17 juin 2015

Date de convocation :  
Le 27 mai 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 17  
Vote(s) pour 17  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Mme Marine MICHEL

Auxiliaire Secrétaire de  
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents :

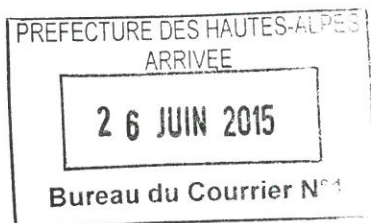
**M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice Président), **Mme Chantal EYMEUD** (Membre du Bureau), **M. Jean BERNARD** (Secrétaire), **M. Jacques GASQUET** (Conseiller syndical suppléant de Gilles VOLLAIRE) **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), Mme Valérie GRECARD (conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller syndical suppléant de Robert FRAYSSINE), **M. Christian DURAND** (Rapporteur du Budget), **M. Marc VIOSSAT** (Vice Président), **Mme Marine MICHEL** (Conseiller Syndical), **Mme Bernadette SAUDEMONT** (Conseiller syndical), **Mme Ginette MOSTACHI** (conseiller syndical), **Mme Brigitte GAUDIN** (Conseiller Syndical), **Mme Valérie ROSSI** (Membre du Bureau), Mme Anne TRUPHEME (Conseiller syndical)

Etaient représentés :

M. Jean CONREAU donne pouvoir à M. Victor BERENGUEL  
M. Pierre VOLLAIRE par M. Jacques GASQUET  
M. Robert FRAYSSINE par M. Daniel BOSQUET

Etaient invités :

M. GAMBAUDO Maire de Pontis, M. Bernard ADAM (CSLG), M Gilbert TAVAN (FDIGE), M. Philippe CATELAIN (Syndicat des professionnels), M. Pascal ELIAS (ADDET), Mme Laurence CRISCUOLO (CCE), Mme Brigitte FOURTES (Comité de Promotion) M ; Alain ZURBACH (EDF Hydraulique), M. Gilles VOLLAIRE (Direction du développement département 05)



### Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le Budget Primitif, voté en février dernier, présente une section d'investissement intégrant un programme d'actions très important. Aujourd'hui, le premier semestre écoulé permet de mieux cerner, en fonction des appels d'offres lancés, des plannings établis et des opérations imprévues, l'intérêt de réaffectations partielles de crédits vers des actions considérées comme prioritaires.

Ainsi, après analyse des priorités établies en début d'année et restant à financer, les besoins pour l'amélioration des matériels nautiques (bouée, pontons...) semblent plus importantes que la prévision initiale alors que les dépenses engagées pour l'amélioration des sites nautiques restent nettement en-dessous des crédits ouverts au programme. Les équipements portuaires, au-delà des projets d'extension limitée conduits en régie, ont effectivement réclamé cette année un réinvestissement visant à requalifier un certain nombre d'entre eux.

Dans ces conditions, Monsieur le Rapporteur du Budget propose de transférer la somme de 15 000 € de l'opération 059 « Amélioration des sites nautiques », sur l'opération 049 « Amélioration des matériels nautiques ».

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- Le budget prévisionnel 2015 du S.M.A.D.E.S.E.P. voté par la délibération n°2015-15,

**CONSIDERANT :**

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 17 juin 2015 :**

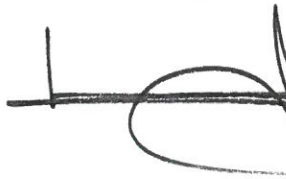

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Objet et nature	Imputation	Montant	Objet et nature	Imputation	Montant
Total		0.00	Total		0
Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Objet et nature	Imputation	Montant	Objet et nature	Imputation	Montant
049 amélioration des matériels	21 758	15000,00			
059 amélioration des sites nautiques	21758	-15000,00			
Total		0.00	Total		0

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Président,**

**Victor BERENGUEL**